

## COVID-19 et commerces (3) :

Points de repères suite au communiqué n°352 de la DGCCRF du 3 novembre 2020  
Liste des produits accessibles en GMS et des produits uniquement accessibles en click & collect ou en ligne

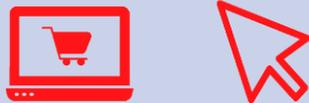


### Sont ouverts au public :

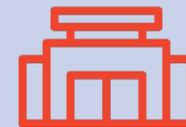
- Les centres commerciaux
  - Les supermarchés
  - Les magasins multi-commerces
  - Les hypermarchés
  - Les autres magasins de vente d'une surface de plus de 400 m<sup>2</sup>
- (les supérettes d'une surface de vente <400m<sup>2</sup> ne sont pas concernées)

### Mais seuls sont accessibles :

- Les rayons de produits de 1ère nécessité
- Les produits dont la vente est autorisée par le décret n°2020-1310



### Click & collect et e-commerce uniquement :



### Vente autorisée en magasin physique :



- Dans le respect des gestes barrières, de la distanciation sociale et du protocole sanitaire en vigueur.
- Limitation du nombre de personnes accueillies de façon à garantir une surface de 4 m<sup>2</sup> par personne.